

BUtgb vzw - **UBAtc** asbl



GROS ŒUVRE

ÉTANCHÉITÉ À L'EAU DE STRUCTURES SOUTERRAINES EN BÉTON

NOVACELL®

Valable du 01/09/2025 au 31/08/2030

Titulaire d'agrément :

De Kimm Nederland BV
Vossenbeemd 11
5705 CL Helmond
Pays-Bas
Tél. : +31 (0)492 53 31 22
Site Internet : <https://www.kimmenade.com/>
Courriel : info@kimmenade.com



Un agrément technique concerne une évaluation favorable d'un produit de construction par un opérateur d'agrément compétent, indépendant et impartial désigné par l'UBAAtc pour une application bien spécifique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit :

- identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre,
- conception du produit,
- fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAAtc à un opérateur de certification compétent, indépendant et impartial.

L'agrément technique ainsi que la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

Sauf disposition contraire, l'agrément technique ne traite pas de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du Titulaire d'Agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Opérateurs d'agrément



Buildwise

Kleine Kloosterstraat 23 1932 Sint-Stevens-Woluwe
info@buildwise.be - www.buildwise.be



SECO Belgium

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@seco.be - www.groupseco.be

Opérateur de certification*



BCCA

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@bccca.be - www.bccca.be

* L'opérateur de certification désigné par l'UBAAtc asbl procède conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).



AVANT-PROPOS

Ce document est une première version du texte d'agrément.

Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubatc.be).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée en scannant le code QR figurant sur la page de garde.

 Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.



RÉFÉRENCES NORMATIVES ET AUTRES

NBN EN 1504-2	2005	Produits et systèmes pour la protection et la réparation de structures en béton - Définitions, prescriptions, maîtrise de la qualité et évaluation de la conformité - Partie 2 : Systèmes de protection de surface pour béton
NBN EN 1504-3	2006	Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton - Définitions, exigences, maîtrise de la qualité et évaluation de la conformité - Partie 3 : Réparation structurale et réparation non structurale
NBN EN 12311-2	2013	Feuilles souples d'étanchéité - Détermination des propriétés en traction - Partie 2 : Feuilles d'étanchéité de toiture plastiques et élastomères
NBN EN 13501-1	2019	Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 1 : Classement à partir des données d'essais de réaction au feu
NBN EN 13578	2004	Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton - Méthode d'essai - Compatibilité sur béton humide
NBN EN 13948	2007	Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles d'étanchéité de toiture, bitumineuses, plastiques et élastomères - Détermination de la résistance à la pénétration des racines
NBN EN 15812	2011	Revêtements bitumineux épais modifiés aux polymères pour imperméabilisation - Détermination de l'aptitude à ponter les fissures
NBN EN 15813	2011	Revêtements bitumineux épais modifiés aux polymères pour imperméabilisation - Détermination de la souplesse à basse température
NBN EN 15815	2011	Revêtements bitumineux épais modifiés aux polymères pour imperméabilisation - Résistance à la compression
NBN EN 15816	2011	Revêtements bitumineux épais modifiés aux polymères pour imperméabilisation - Résistance à la pluie
NBN EN 15817	2011	Revêtements bitumineux épais modifiés aux polymères pour imperméabilisation - Résistance à l'eau
NBN EN 15818	2011	Revêtements bitumineux épais modifiés aux polymères pour imperméabilisation - Détermination de la stabilité dimensionnelle à haute température
NBN EN 15819	2011	Revêtements bitumineux épais modifiés aux polymères pour imperméabilisation - Réduction de l'épaisseur de la couche lorsqu'elle est totalement sèche
NBN EN 15820	2011	Revêtements bitumineux épais modifiés aux polymères pour imperméabilisation - Détermination de l'étanchéité à l'eau
NBN EN ISO 7783	2018	Peintures et vernis - Détermination des propriétés de transmission de la vapeur d'eau - Méthode de la coupelle
Rapport technique de l'EOTA TR 008	2004	Determination of the resistance to fatigue movement

1 Objet et application visée

1.1 Objet et composants du système

Novacell® est une émulsion de bitume modifiée au polymère. Elle ne comprend pas de solvants organiques et est appliquée sur le support par projection.

Le système d'étanchéité à l'eau est toujours constitué d'un primaire bitumineux revêtu d'une couche de Novacell® appliquée par projection.

Le présent agrément technique concerne le produit Novacell® dans son application comme revêtement d'étanchéité à l'eau de structures souterraines en béton. Le revêtement d'étanchéité à l'eau peut être appliqué sur les éléments de construction en béton suivants :

- La face extérieure de murs souterrains et de fondations, comme les murs de soutènement, les chambres de visite, les puisards, les puits, les caves et les parkings souterrains soumis ou non à une pression d'eau positive.
- La transition de murs souterrains vers la dalle de plancher d'une cave ou d'un parking souterrain.
- La dalle de plancher d'une cave ou d'un parking souterrain, y compris le raccord éventuel aux murs environnants érigés en surface.

L'étanchement d'éléments de structure en béton dans le cas d'une étanchéité à l'eau pouvant être soumise à une pression d'eau négative ne relève pas du domaine d'application du présent agrément technique.

Novacell® peut également être appliqué comme couche d'étanchéité à l'eau sur le revêtement d'une cave ou d'un parking souterrain au niveau du sol. Il peut alors être revêtu d'un pavage, de verdure ou de dalles. Cependant, l'étanchéité à l'eau Novacell® ne convient en aucun cas pour supporter directement une charge de trafic. Les tensions de cisaillement sur la couche d'étanchéité à l'eau Novacell® ne sont pas autorisées.

2 Identification des composants du système

La composition et les propriétés d'identification des produits repris dans ce chapitre ont été déterminées dans le cadre de l'examen d'agrément et sont vérifiées sur base régulière dans le cadre de la surveillance inhérente à cet agrément.

2.1 Novacell®

Novacell® est une émulsion de bitume modifiée au polymère. L'addition de polymères entraîne notamment une augmentation de l'élasticité du produit. Les essais réalisés en vue de l'identification du produit sont repris au Tableau 3.

2.2 Nitrate de calcium

Le produit Novacell® est appliqué par projection. À cet égard, l'opération consiste à appliquer une certaine quantité de solution de nitrate de calcium, $\text{Ca}(\text{NO}_3)_2$, en même temps que le produit (Novacell®) par le biais d'une deuxième tête de projection. Le nitrate de calcium agit comme un coagulant et assure l'accélération de la rupture de l'émulsion.

2.3 Novacell 1C

Novacell 1C est une émulsion de bitume visqueuse modifiée au polymère, appliquée à la brosse et renforcée d'un voile de polyester pour application locale.

2.4 Primaire bitumineux

Le type de primaire à utiliser dépend de l'humidité du béton et des conditions climatiques.

2.4.1 Primaire Kiwymix (application sur béton sec ou humide)

Kiwymix est un primaire sans solvant à base d'une émulsion de bitume et de résine synthétique. Le primaire peut être appliqué à la fois sur support sec ou humide.

2.4.2 primaire bitumineux contenant du solvant (application sur béton sec)

Lorsque le support en béton à revêtir est sec, on peut également utiliser un primaire bitumineux contenant du solvant.

2.5 Voile de polyester 50 g/m² à 75 g/m²

Deux voiles de polyester différents sont repris dans cet ATG. Le voile mentionné dans ce paragraphe sert au renforcement de l'étanchéité à l'eau Novacell® et fait partie du système d'étanchéité à l'eau lorsqu'il y a lieu de garantir des propriétés bien déterminées (reprises spécifiquement au Tableau 3, sous le § 7).

Pour ce faire, on utilise un voile de polyester non tissé spunbond, d'une masse surfacique comprise entre 50 g/m² et 75 g/m². Les principales propriétés du voile sont reprises au Tableau 1.

Tableau 1 – propriétés du voile de polyester de 50 g/m² à 75 g/m²

Propriété	Valeur
Couleur	blanc / gris / noir
Largeur	1,0 m à 2,2 m
Longueur	50 m à 100 m
Épaisseur	0,40 mm ± 0,05 mm
Masse surfacique	50 g/m ² à 75 g/m ²
Résistance à la traction	> 120 N/50 mm
Allongement à la rupture	> 25 %

3 Identification d'autres composants du système (composants auxiliaires)

Un certain nombre de composants auxiliaires sont utilisés pour assurer le parachèvement d'autres détails décrits dans cet agrément, notamment au droit de joints de béton, de transitions entre éléments et de percements à travers la couche d'étanchéité à l'eau.

Les composants énumérés ci-dessous sont mis sur le marché ou commercialisés sous la responsabilité ou non du titulaire d'agrément, mais ne font pas partie de l'agrément comme tels. Leur aptitude à l'emploi n'est pas non plus certifiée par l'opérateur de certification.

3.1 Voile de polyester de 110 g/m² à 130 g/m²

Le voile de polyester de 110 g/m² à 130 g/m², un voile de polyester non tissé, aiguilleté et lié thermiquement, d'une masse surfacique de 110 g/m² à 130 g/m², est combiné localement à Novacell 1C comme renforcement de l'étanchéité à l'eau au droit de détails dans la construction (voir le § 6.6). Les principales propriétés du voile sont reprises au Tableau 2.

Tableau 2 – propriétés du voile de polyester de 110 g/m² à 130 g/m²

Propriété	Valeur
Couleur	blanc
Dimensions	1 m x 50 m (rouleau)
Épaisseur	(1,1 ± 0,1) mm
Masse surfacique	(125 ± 15) g/m ²
Résistance à la traction (sens longitudinal)	> 160 N/50 mm
Résistance à la traction (sens transversal)	>200 N/50 mm
Allongement à la rupture (sens longitudinal)	> 40 %

3.2 Résine PMMA

Pour la finition d'un certain nombre de détails décrits au § 6.6 (joint de dilatation, transition fondations/mur, percement), on utilise un système de résines PMMA combiné à un voile de polyester permettant d'assurer l'étanchéité à l'eau du détail.

3.3 Bandes pour joints de dilatation

Lorsque la structure comprend des joints de dilatation sur lesquels la couche d'étanchéité à l'eau doit être prolongée, il convient de parachever ces joints de dilatation comme présenté dans le détail de la figure 1. Dans ce cas, le mouvement du support est repris en évitant l'existence d'une adhérence totale entre le support et l'étanchéité à l'eau. Pour la réalisation de ce détail, on utilisera des bandes dites indépendantes.

- Plaque métallique pour les dilatations horizontales lourdement sollicitées.
- Bandes coupe-feu ou bandes adhésives de SBS modifié.
- Bande d'EPDM.
- Bande de caoutchouc de butyle.
- Bande de dilatation spéciale.

4 Production et commercialisation

Les produits Novacell® et Novacell 1C sont fabriqués par De Kimm Nederland bv, située Vossenbeemd 11, à Helmond, aux Pays-Bas.

Les réalisations de travaux d'étanchéité au moyen de Novacell® sont gérées et assurées par De Kimm Nederland bv.

5 Marquage, emballage et stockage

Les différents composants du produit ne sont pas commercialisés sur le marché belge et sont pompés directement à partir de la production vers des camions spécialement équipés pour la mise en œuvre. Par conséquent, il n'est pas possible d'appliquer de marquage.

La marque figurative ATG et l'indice ATG peuvent toutefois être utilisés par le titulaire d'ATG dans les documents accompagnant le produit ou les documents commerciaux liés au produit.

6 Application/mise en œuvre

Pour la mise en œuvre du produit Novacell® et des détails qui s'y rapportent, nous renvoyons aux prescriptions de mise en œuvre du fabricant.

En fonction des propriétés souhaitées, telles que reprises dans le Tableau 3, l'épaisseur de couche à appliquer s'établit à 3 mm ou 4 mm.

6.1 Conditions de mise en œuvre

Le produit Novacell® ainsi que le primaire correspondant à base d'une émulsion de bitume doivent toujours être appliqués à une température ambiante et de surface supérieure à 5 °C. Les surfaces à traiter ne peuvent pas être exposées aux précipitations lors de la mise en œuvre.

6.2 Préparation du support

Novacell® est appliqué sur un support en béton âgé d'au moins 14 jours ou sur un support en béton ragréé au moyen de mortier de ragréage à base d'un liant hydraulique modifié ou non (PCC ou CC). Les mortiers de ragréage doivent être conformes aux classes R3 ou R4 de la NBN EN 1504-3.

Le support doit toujours être exempt de nids de gravier, de salissures, d'huile ou de graisses et de laitance de ciment. Dans tous les autres cas, il convient de nettoyer le support avant le traitement par granaillage et de procéder localement à son ragréage éventuel.

Novacell® peut être appliqué sur supports en béton tant secs qu'humides. Par « sec », on entend un support en équilibre hygrothermique par rapport à l'humidité relative ambiante. Un support humide présente un aspect humide mat, mais sa surface n'est pas inondée.

6.3 Choix et application d'une couche d'adhérence

En fonction de l'état du support, le primaire à appliquer diffère :

- Support ancien et sec : application du primaire à base de solvant organique à la brosse, au rouleau ou par projection, consommation comprise entre 0,25 l/m² et 0,30 l/m² (3,3 m²/l à 4,0 m²/l).
- Support neuf, sec ou humide : application du primaire Kiwymix à la brosse préhumidifiée ou à l'aide d'une installation de projection, consommation comprise entre 0,25 l/m² et 0,30 l/m² (3,3 m²/l à 4,0 m²/l).
- Le primaire est sec lorsqu'il n'adhère plus au toucher.

Les recommandations suivantes s'appliquent aux deux primaires :

- Après l'application du primaire, il convient, en fonction des conditions environnantes, d'attendre 2 à 4 heures avant d'appliquer le produit d'étanchéité à l'eau.
- La couche de primaire doit être protégée contre l'humidité durant les 2 premières heures suivant l'application.

6.4 Application du produit Novacell®

Le produit d'étanchéité à l'eau (Novacell®) est appliqué sur un primaire suffisamment sec, après minimum 2 heures, par projection au moyen d'une lance de projection équipée de 2 ou 4 têtes de projection (ou au pistolet à projection pour une application manuelle). L'émulsion de bitume est vaporisée par une tête, l'autre vaporisant le nitrate de calcium (coagulant). Le rapport entre la quantité d'émulsion de bitume vaporisée et la quantité de nitrate de calcium vaporisé est contrôlé automatiquement par l'utilisation de 2 pompes distinctes dont le débit est lié.

Les têtes de projection sont réglées de telle sorte que les deux trajectoires de projection aboutissent juste au-dessus de la surface à traiter. La solution de nitrate de calcium permet à l'émulsion de bitume de coaguler (craquer) et de prendre une forme fixe. La formation de la couche d'étanchéité à l'eau Novacell® libère de l'eau à la surface.

La consommation peut être déterminée à l'avance, en tenant compte de la composition du produit et donc de la connaissance de la quantité d'eau devant être libérée par ce produit. Pour obtenir une bonne épaisseur de couche de 4 mm, on projettera une quantité d'environ 7 kg/m².

L'épaisseur de couche sera contrôlée lors de chaque exécution, selon une fréquence d'une mesure par 1000 m² et d'1 mesure minimum par surface traitée. Pour effectuer la mesure, on procédera à deux incisions avant de mesurer l'épaisseur de couche.

Lors de la projection de Novacell®, il conviendra de tenir compte de la pente de la surface à traiter. De l'eau étant libérée lors de la formation de la couche, on débutera toujours les opérations par le point le plus bas.

Comme nous l'avons vu plus haut, de l'eau est libérée lors du processus de formation de la couche d'étanchéité à l'eau. Environ 80 % de l'eau est ainsi libérée dans les minutes suivant la projection. L'eau résiduelle s'évacue du produit par évaporation. En fonction de l'humidité de l'air, ceci peut prendre quelques jours. Dès lors, il convient d'observer un temps de séchage minimum de 72 heures.

6.5 Application d'un voile de polyester

Pour garantir un certain nombre de propriétés telles que reprises au § 7, l'étanchéité à l'eau Novacell® est parachevée au moyen d'une couche de voile de polyester Novacell 1C d'une masse surfacique comprise entre 50 g/m² et 75 g/m².

Lorsqu'il convient de rendre l'étanchéité à l'eau résistante aux racines, on applique également un voile de polyester d'une masse surfacique comprise entre 50 g/m² et 75 g/m². Dans ce cas, le voile est cependant appliqué sous la version « Novacell 1C wortelwerend (*antiracine*) ». Il s'agit du produit Novacell 1C auquel est additionné un composant luttant contre la pénétration des racines.

L'application d'un voile de polyester sur l'étanchéité à l'eau Novacell® est assurée par collage au moyen de Novacell 1C. Le voile est alors appliqué dans une couche de Novacell 1C appliquée à la brosse ou par projection, selon une consommation d'env. 1,5 kg/m² (épaisseur de couche humide : env. 1,5 mm) puis passé au rouleau de manière à éviter toute inclusion d'air. Pour obtenir un bon résultat, il convient d'assurer une bonne imprégnation de Novacell 1C à travers le voile. Il convient de respecter un recouvrement minimal de 50 mm.

6.6 Exécutions spéciales / Détails

Les structures et éléments de structure à rendre étanches à l'eau comprennent, dans la plupart des cas, un certain nombre de détails architecturaux tels que des joints de dilatation, des transitions de fondations vers une paroi, des bords et des acrotères, des percements, etc. Par ailleurs, les figures 1 à 5 présentent un certain nombre de solutions standard visant à assurer également l'étanchéité à l'eau au droit de ce type de détails architecturaux.

7 Résultats de l'examen d'agrément

Un certain nombre d'essais de performance ont été réalisés sur le produit Novacell® dans le cadre de l'examen d'agrément sur le système d'étanchéité à l'eau.

Le système d'étanchéité à l'eau mis à l'essai présentait la composition suivante : un primaire au bitume (Kiwymix), une couche de Novacell® et, pour certaines propriétés, un voile de polyester appliqué avec Novacell 1C.

Le Tableau 3 présente un aperçu des résultats de l'examen d'agrément.

Tableau 3 – Propriétés du système d'étanchéité à l'eau Novacell®

Propriété	Unité	Méthode d'essai	Critères UBAtc	Résultat
Essais réalisés sur une étanchéité à l'eau Novacell® sans protection de voile de polyester				
Propriétés en traction ^(a)				
Résistance à la traction	N/mm ²	NBN EN 12311-2	-	0,28
Allongement à la rupture	%		-	1892
Stabilité dimensionnelle à températures élevées ^(b)	-	NBN EN 15818	pas de glissement ni d'écoulement	essai réussi
Réduction d'épaisseur après séchage ^(a)	%	NBN EN 15819	< 50	37
Résistance à l'eau ^(b)	-	NBN EN 15817	pas de coloration de l'eau	essai réussi
Résistance à la pluie ^(a)	u	NBN EN 15816	< 8 heures	< 4 heures
Perméabilité à la vapeur d'eau ^(b)				
S _d	m	NBN EN ISO 7783	> 20	44,7
μ	-		> 5000	11590
Étanchéité à l'eau ^(b)	-	NBN EN 15820	étanche à l'eau à minimum 0,075 MPa pendant 24 h	essai réussi
Flexibilité à basse température ^(a)	-	NBN EN 15813	pas de fissures	essai réussi
Aptitude au pontage de fissures ^(a)	-	NBN EN 15812, méthode A essai de flexion statique à 4 °C jusqu'à une fissuration de 2 mm	pas de fissuration dans le revêtement	essai réussi
Résistance à la pression ^(a)	%	NBN EN 15815	réduction de l'épaisseur < 50 % après 5 jours à 0,06 MN/m ²	essai réussi
Adhérence au béton ^{(*), (b)}	N/mm ²	NBN EN 1504-2	Valeur	0,29 (rupture cohésive)
Adhérence au béton humide ^{(**), (b)}	N/mm ²	NBN EN 13578	Valeur	0,19 (rupture cohésive)
Réaction au feu	-	NBN EN 13501-1	Classe	E
Essais réalisés sur une étanchéité à l'eau Novacell® avec protection de voile de polyester (50 g/m² – 75 g/m²)				
Résistance à la fatigue ^(c)	-	Rapport technique de l'EOTA TR 008 1000 cycles à -10 °C ; fissuration comprise entre 0 mm et 2 mm.	étanche à l'eau et pas de décollement après la fatigue	essai réussi
Résistance aux racines ^(c)	-	NBN EN 13948	Pas de pénétration des racines au terme de l'essai	Pas de pénétration après 24 mois
<p>(*) : tolérance de la méthode d'essai standard : essais de déplacement dirigés (10 mm/min), réalisés sur un banc de traction universel (moyenne de 4 résultats)</p> <p>(*) : tolérance de la méthode d'essai standard : essais de déplacement dirigés (10 mm/min), réalisés sur un banc de traction universel (moyenne de 4 résultats), surface mise à l'essai : Ø113 mm au lieu de Ø50 mm</p> <p>(a) : épaisseur nominale Novacell® = 3 mm</p> <p>(b) : épaisseur nominale Novacell® = 4 mm</p> <p>(c) : épaisseur nominale Novacell® = 4 mm + voile de polyester 50 g/m² – 70 g/m²</p>				

CONDITIONS POUR L'UTILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ATG

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement aux produits de construction dont il est fait mention dans la page de garde de ce document.
- B.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produits non conformes à l'agrément technique ni pour des produits (ainsi que leurs propriétés ou caractéristiques) ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- D.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- E.** Les références à l'agrément technique devront être assorties du numéro d'identification ATG 3351 et du délai de validité.
- F.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.
- G.** Les informations mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traitées dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- H.** L'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causé(e) à des tiers résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de ce document.
- I.** L'agrément technique reste valable, à condition que les produits, leur fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique ;
 - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.
- Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.
- J.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, SECO/Buildwise, et sur la base de l'avis favorable du groupe spécialisé « GROS ŒUVRE ET SYSTÈMES DE CONSTRUCTION », accordé le 18 mars 2020.

Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 1 septembre 2025.

Pour l' UBAtc , garant de la validité du processus d'agrément	 Eric Winnepenninckx Directeur	 Frederic De Meyer Directeur
Pour les opérateurs		
Buildwise	 Olivier Vandooren Directeur	
SECO Belgium	 Bernard Heiderscheidt Directeur	
BCCA	 Olivier Delbrouck Directeur	

BUTgb vzw - UBAtc asbl

Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw vzw

Union belge pour l'Agrément technique dans la Construction asbl

Siège social et bureaux :

Kleine Kloosterstraat 23
1932 Sint-Stevens-Woluwe

Tél. : +32 (0)2 716 44 12
info@butgb-ubatc.be
www.butgb-ubatc.be

TVA : BE 0820.344.539
RPM Bruxelles

L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :





ANNEXES

Légende

1. Primaire bitumineux
2. Voile de polyester Novacell 1C / Voile de polyester PMMA 110 g/m² – 130 g/m²
3. Novacell®
4. Voile de polyester Novacell 1C 50 g/m² – 75 g/m²
5. Bande posée en indépendance pour joints de dilatation
6. Roofing traditionnel / EPDM

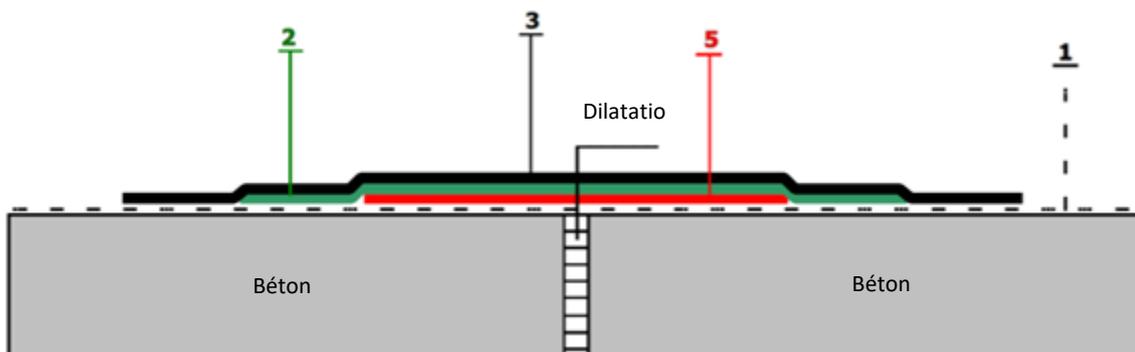


Fig. 1 – Détail dilatation horizontalement/verticalement

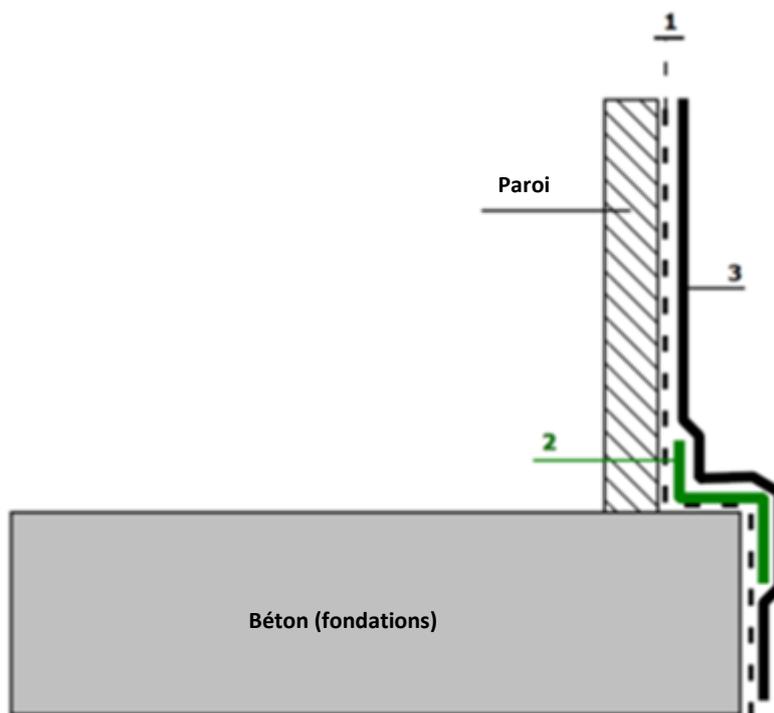


Fig. 2 – Détail transition fondations / paroi ⁽ⁱ⁾

⁽ⁱ⁾: La pose du voile de polyester Novacell 1C / du voile de polyester PMMA 110 g/m² – 130 g/m² est réalisée en 2 phases, en commençant par l'angle extérieur des fondations puis en poursuivant par l'angle situé entre les fondations et la paroi.

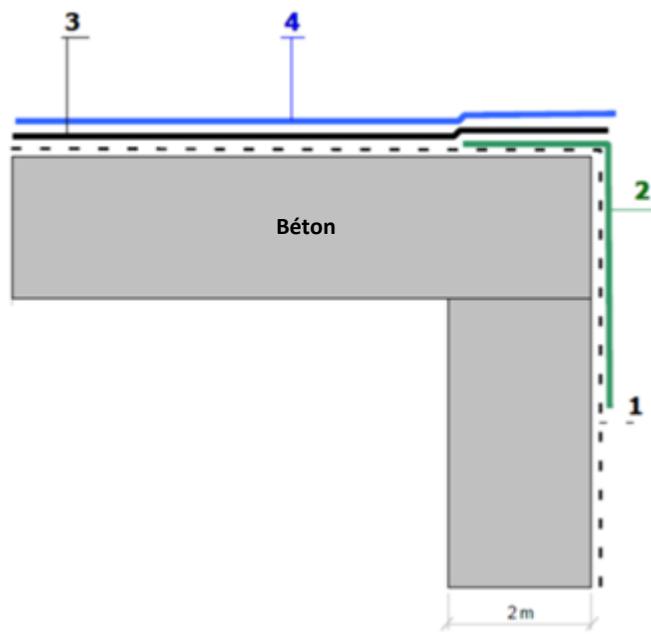


Fig. 3 – Détail bord

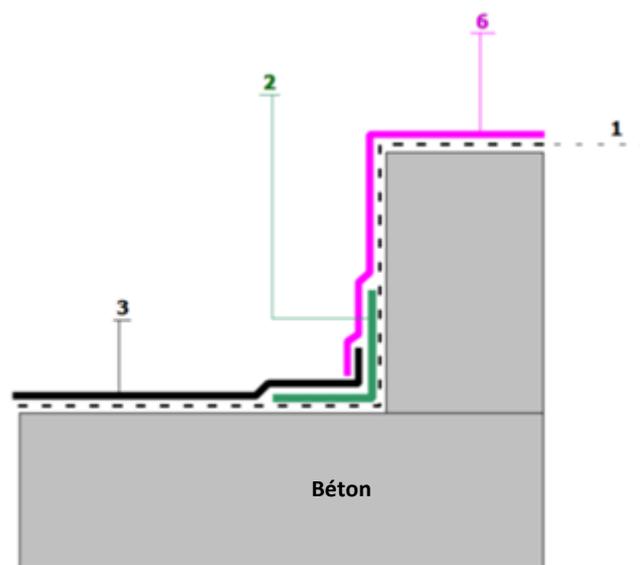


Fig. 4 – Détail relevé

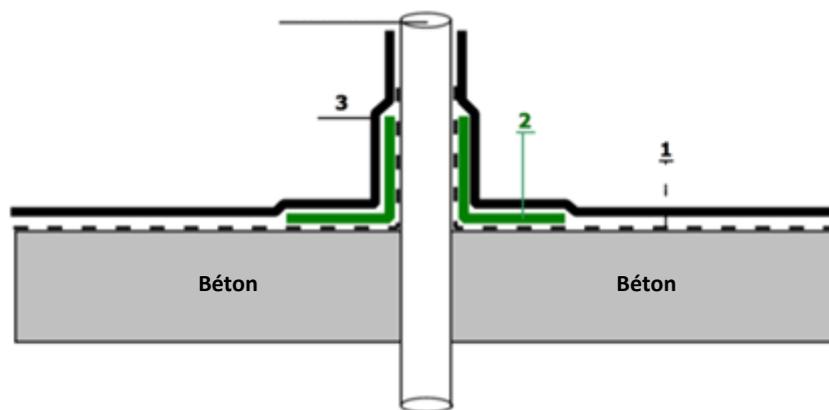


Fig. 5 – Détail percement